

● (1230)

Comme le secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. McDermid) l'a fait remarquer, il a permis d'encourager le remplacement du pétrole par d'autres sources d'énergie. Actuellement, sa fonction est limitée. Beaucoup, si ce n'est tout le monde, maintenant, ont eu la possibilité de profiter du programme. Pour des raisons qui ont été parfaitement décrites dans la déclaration financière nous essayons, en tant que gouvernement, de faire redémarrer l'économie et il faut adopter ce projet de loi à l'étude pour supprimer ce programme.

Il y a eu un certain nombre d'interventions utiles, particulièrement de la part du secrétaire parlementaire et d'autres de ce côté de la Chambre, qui ont expliqué le programme et rappelé ce qu'il avait permis de faire. L'intention du gouvernement est de faire les changements qui ont été annoncés par le ministre des Finances (M. Wilson) et le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) le 8 novembre dernier. Je présume que tous les députés se rappelleront le vaste programme, bien défini, qui a été proposé par le ministre des Finances à cette époque pour reprendre les choses en main et nous donner les moyens de faire des dépenses qui serviront les intérêts à long terme de la nation. C'était l'une des parties les plus importantes du programme qui a été décrit par le ministre des Finances. Ce projet de loi est une mesure législative nécessaire pour parvenir à cette fin.

Nous avons tous eu l'occasion d'évaluer les réactions aux propositions du 8 novembre. Je pense qu'il est clair que les Canadiens, y compris ceux qui fournissaient matériaux, matériel ou services pour ce programme de remplacement du mazout et d'économie d'énergie, reconnaissent que les subventions au consommateur, pour des choses de ce genre, sont un luxe que le gouvernement du Canada ne peut plus se permettre. Il existe encore beaucoup de possibilités de remplacement du mazout et d'économies d'énergie dans le secteur résidentiel. Ce domaine reste une importante priorité pour le Canada. En période de restriction, le gouvernement doit trouver des moyens moins coûteux d'appuyer ces objectifs. Monsieur le Président, je reviendrai sur cet aspect un peu plus tard.

Ayant été pendant trop longtemps dans l'opposition, nous, de ce côté-ci, avons eu l'occasion d'examiner les efforts déployés et les initiatives prises par les gouvernements précédents. Dans le domaine de la conservation plus particulièrement, il a toujours été évident que toutes les mesures prises ont eu des résultats bien décevants par rapport à ce qu'il est possible de réaliser. Nous avons eu l'occasion d'étudier, de façon assez détaillée, les remarquables mesures de conservation qui sont prises d'un bout à l'autre du pays. Ce programme n'est qu'un aspect très limité de la foule de mesures prises dans ce domaine. L'industrie, par exemple, qui n'est absolument pas touchée par le présent projet de loi, en a pris beaucoup qui ont donné des résultats remarquables, car elles étaient judicieuses et rentables.

Il ne s'agit là que d'un exemple avec lequel beaucoup d'entre nous ont pu se familiariser lorsque nous siégeons dans l'opposition. Nous sommes maintenant au gouvernement et donc en mesure de mettre en œuvre les multiples possibilités qui s'offrent dans le domaine de la conservation. Même si ce programme a eu son utilité, il en est maintenant au point où, par

Remplacement du mazout—Loi

comparaison, il ne permettra probablement pas de profiter beaucoup des possibilités supplémentaires qui s'offrent.

Le député de Vancouver-Kingsway a cité des cas particuliers où des problèmes se posent. Cependant, selon moi, si ce programme se terminait dans quatre ans d'ici, le député de Vancouver-Kingsway prononcerait probablement le même discours qu'aujourd'hui. Il n'y aura jamais de moment idéal pour y mettre un terme. Il y aura toujours des gens qui auraient pu profiter d'un programme gouvernemental particulier d'une façon ou d'une autre. Personne ne prétend qu'il s'agit du moment idéal, mais le moment ne sera pas plus propice dans cinq ans d'ici. Nous devons faire de notre mieux. Les correctifs que le ministre a déjà annoncés aideront, dans une large mesure, à résoudre certains de ces problèmes qui peuvent se poser.

Les deux programmes dont il s'agit ici sont le PCRP et le PITRC. Le PCRP est le programme de remplacement du pétrole lancé en 1980. Il prévoit des subventions imposables de \$800 au plus destinées à la modification des systèmes de chauffage au mazout, afin d'utiliser à la place le gaz naturel, l'électricité, le propane ou encore le bois et d'autres formes d'énergie renouvelable. La loi actuelle prévoyait que ce programme prendrait fin le 31 décembre 1990. En vertu du projet de loi modificatif, il se terminera plutôt le 31 mars de cette année. Je voudrais souligner à nouveau que depuis le 8 novembre dernier, la plupart des Canadiens savaient que ce projet de loi s'en venait et que le programme prendrait fin le 31 mars de cette année.

On a prévu une légère exception qui donne trois mois de plus pour terminer la transformation, c'est-à-dire jusqu'au 30 juin, aux personnes qui avaient signé un contrat avant l'annonce du 8 novembre, s'il leur est difficile de s'arranger pour que les travaux soient terminés le 31 mars. On a aussi permis que certaines inspections se fassent après le 31 mars, vu que ce délai pourrait être difficile à respecter dans certaines régions.

De nombreuses personnes ont proposé qu'on donne aux gens trois, quatre ou cinq mois supplémentaires pour terminer les travaux à condition que le contrat ait été signé avant le 31 mars. Certains ont fait valoir qu'il était impossible de faire installer un chauffage au gaz naturel entre novembre et avril ou, en tout cas, qu'une telle opération coûtait plus cher que pendant la saison chaude. En outre, des compagnies de gaz et d'électricité ont dit craindre que la qualité du travail s'en ressentisse si l'on obligeait les gens à terminer les travaux à la hâte avant le 31 mars. Dans certains cas, les entreprises risqueraient aussi d'être tentées de ne pas installer les meilleurs appareils si leurs stocks sont insuffisants.

Nous tenons compte de ces problèmes potentiels, monsieur le Président. Nous avons envisagé d'accorder un délai de grâce jusqu'à l'été dans le cas des demandes admissibles. Toutefois, nous ne pouvons accorder une prolongation générale du délai à cause des coûts supplémentaires que cela impliquerait. Par exemple, une prolongation de trois mois, jusqu'au 30 juin, ce qui est un minimum pour être utile, pourrait faire augmenter de 35 millions de dollars les dépenses du gouvernement pour l'année financière 1985-1986. Il s'ensuivrait une diminution de plus d'un tiers des économies que le gouvernement se propose de réaliser sur le PCRP en vue de diminuer le déficit, comme l'ont annoncé le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor.